Constructeur - monteur de bâtiment en struct bois (H/F/X)

Construction - Travaux

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Construis ton avenir avec un matériau noble tel que le bois. Cette formation te guide vers un métier original et tourné vers le futur :**Constructeur - Monteur de bâtime structure bois**.

L'apprenant et l'apprenante acquièrent les compétences pour devenir des ouvriers qualifiés.**Ils apprennent à construire et placer des éléments de structures en bois.** bardages, parois, murs... ils réalisent, conformément aux règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement, les travaux suivants pour des**constructions neuves ou exist**

Relevés dimensionnels, **évaluation de l'état du bâtiment** et du support.

Commande de fabrication pour les structures à mettre en œuvre et rédaction d'un bordereau des bois.

Sur base d'un plan d'exécution, **sélection du bois, des panneaux, produits d'isolation**/barrières d'étanchéité et accessoires nécessaires à la fabrication et au mon structures bois.

Sur base d'un plan d'exécution, **fabrication et assemblage**, en atelier ou sur site, manuellement ou à l'aide de machines à bois traditionnelles et numériques, des structurels portants et de l'ensemble des éléments non-portants, structures, de bâtiment en bois ou en matériaux composites, composés d'éléments préfabrique souvent préassemblés.

Participation à l'organisation de la **sécurité collective et individuelle** sur le chantier, à l'approvisionnement du chantier en matériaux et à l'installation des machi équipement spécifiques.

Sur base d'un plan d'implantation, mise en place et le montage final des structures réalisées sur site ou en atelier.

Placement de parements extérieurs **en bois ou matériaux composites**.

Alors si tu souhaites un avenir professionnel qui envoie du bois, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débuter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 1j. d cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans une société de construction spécialisée

Employé / Employée dans une société de construction

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur en construction bois *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-en-constructions-bois)* (adulte)

Technicien en construction bois *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/technicien-en-constructions-bois)* (adulte)

Charpentier *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/charpentier)* (adulte)

Entrepreneur couvreur *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-couvreur)* (adulte)

Point(s) fort(s)

Inscription gratuite Travail en autonomie ou en équipe Travail à l'atelier et à l'extérieur

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Aptitudes

L'activité est généralement organisée en équipes et selon des horaires réguliers, mais susceptibles d'être adaptés en fonction de la nature de l'ouvrage et des condition météorologiques. Elle nécessite de la résistance et l'adaptation aux conditions atmosphériques.

Ce métier s'exerce aussi en hauteur: il requiert de l'agilité, un sens de l'équilibre développé. Certains aspects de ce métier, comme le travail en hauteur, impliquent de r scrupuleusement les règles de sécurité et d'entretenir une bonne collaboration avec les autres professionnels de la construction.

L'utilisation de machines et d'outils coupants implique le port d'équipements de protection et de sécurité individuelle.

Programme

1ère année :

C30/1 Organisation du chantier - travaux en hauteur (12h)

C30/1 Analyse, préparation et communication - 1AP (48h)

C30/1 Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)

C30/1 Préparation des bois pour assemblage de base - théorie (12h)

C30/1 Préparation des bois pour assemblage de base - pratique (8h)

C30/1 Usinage et assemblage de base sans profilage -1AP - Théorie (8h)

C30/1 Usinage et assemblage de base sans profilage -1AP - Pratique (16h)

C30/1 Usinage et assemblage des bois et panneaux - théorie (16h)

C30/1 Usinage et assemblage des bois et panneaux - pratique (16h)

C30/1 Fabrication d'éléments structurels - 1AP - théorie (16h)

C30/1 Fabrication d'éléments structurels - 1AP - pratique (16h)

2ème année :

C30/2 Analyse, préparation et communication (8h)

C30/2 Mise en place des éléments structurels sur chantier - 2AP - théorie (16h)

C30/2 Mise en place des éléments structurels sur chantier - 2AP - Pratique (18h)

C30/2 Usinage et assemblage de base sans profilage - 2AP - Théorie (4h)

C30/2 Usinage et assemblage de base sans profilage - 2AP - Pratique (8h)

C30/2 Usinage et assemblage de base sans profilage + évaluation théorique EUAA1 (4h)

3ème année :

C30/3 Analyse, préparation et communication (12h)

C30/3 Approche des machines à commande numérique (8h)

C30/3 Machine numérique (4h)

C30/3 Mise en place des éléments structurels sur chantier - 3 AP -Théorie (8h)

C30/3 Mise en place des éléments structurels sur chantier - 3 AP - Pratique (16h)

C30/3 Isolation, étanchéité à l'air et à l'eau, nœuds constructifs - complexe structure bois - 3AP - Théorie (16h)

C30/3 Isolation, étanchéité à l'air et à l'eau, nœuds constructifs - complexe structure bois - 3AP - Pratique (16h)

C30/3 Bardage - Théorie (16h)

C30/3 Bardage - Pratique (20h)

C30/3 Bardage - Evaluation théorique EUAA5 (4h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild *(https://embuild.be/fr)* et Constructiv *(https://constructiv.be/fr-BE*
en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Remboursement du minerval pour les formations adultes des filières de la construction, de l'électrotechnique et du bois : la liste des formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)*

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise
compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon finalise également de nouveaux incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : la liste des formations co
(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis
le permis AM (cyclomoteur) : la liste des formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)*

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur notre actualité consacrée au Plan de reconstruction *(https://www.ifapme.be/reconstruction)* .

Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir 15 ans accomplis au moment de votre inscription.

L'âge maximum varie en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'étal
que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de **16 ans accomplis et passer un bilan de compétences**.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME *(https://www.ifapme.be/services)* .

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME *(https://www.ifapme.be/services)* près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motiva
votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

- votre carte d'identité ;
- votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;
- les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.